Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session Été 2019

POL 1501-20
INTRODUCTION À L'ADMINISTRATION PUBLIQUE ET AUX POLITIQUES PUBLIQUES

Horaire du cours : MARDIS ET JEUDIS – 18h00 à 21h00

Chargé de cours : Mathieu Masse Jolicoeur
Local de l'enseignant : A-3610
Courriel : masse_jolicoeur.mathieu@uqam.ca
Disponibilité : sur rendez-vous

SOMMAIRE DU CONTENU

L'administration publique et les politiques publiques comme champs d'analyse de la science politique. La place et la fonction de l'administration publique dans la structure étatique. Les caractéristiques de l'administration publique, ses similitudes et ses divergences avec l'administration privée. Les facteurs déterminants de sa croissance et de son évolution (mondialisation, internationalisation). L'organisation et la gestion des ressources du secteur public. Les notions d'autorité, de bureaucratie et de technocratie. Les problématiques de la prise de décision, de l'éthique et des rapports entre le politique et l'administratif. Les politiques publiques; leur définition, leur émergence, leur typologie ainsi que leurs grands domaines d'implantation. Le rôle de l'administration publique dans les processus de politiques publiques et ses interactions avec les autres acteurs tels, par exemple, les groupes d'intérêts et les partis politiques. L'administration publique et les citoyens. Les grands débats actuels touchant l'administration et les politiques publiques.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU COURS

1) Expliquer les concepts de base en administration publique
2) Développer une capacité d'analyse de l'actualité politico-administrative
3) Introduire les approches et les théories nécessaires à l'étude de l'administration publique
4) Familiariser l'étudiant avec les documents officiels produits par les institutions publiques
5) Donner un aperçu des tendances et de l'évolution de l'administration publique

PLAN DU COURS

OUVRAGE OBLIGATOIRE :

1) Recueil de textes POL 1501. À chaque séance correspond une section du recueil qu'il faut avoir lue avant le cours et qui servira à répondre aux questions et vous permettra d'approfondir des notions vues en classe.

COURS 1 30 avril 2019
PRÉSENTATION DU PLAN DE COURS ET DES ÉVALUATIONS

COURS 2 2 mai 2019
INTRODUCTION

- Qu'est-ce que l'administration publique?

LECTURES :

Tremblay, Pierre P. (2012), «Introduction», dans Tremblay, Pierre P., *L'administration contemporaine de l'État. Une perspective canadienne et québécoise,* Québec, Presses de l'Université du Québec, p.1-14.

Mérand, Frédéric (2008), «Dans quel état se trouve l'État?», dans Collectif, *La politique en questions,* Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p.113-121.

COURS 3 7 mai 2019
LÉGITIMATION DE L'ÉTAT LIBÉRAL : LE CONTRAT SOCIAL

- Notions de contrat social
- Légitimation de l'État

LECTURES :

Rousseau, Jean-Jacques (1763), *Du contrat social. Principes du droit politique,* Paris, Édition Bordas, coll. Univers des Lettres Bordas, p. 75-79.

Locke, John (1689), *Le second traité du gouvernement,* Paris, Les Presses universitaires de France, coll. Épiméthée, p. 96-107.

Coicaud, Jean-Marc (1997), *Légitimité et politique : contribution à l'étude du droit et de la responsabilité politique,* Paris, Les Presses universitaires de France, p. 13-33.

COURS 4 9 mai 2019
LE DOMAINE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

- Les administrations
  - Ministères, organismes et réseaux

CENTRALISATION ET DÉCENTRALISATION

- Définition des notions et critères de sélection
- Avantages et inconvénients des différents modes d'organisation

LECTURES :

Bernier, Luc et Luc Farinas (2011), « Les organismes autonomes », dans Nelson Michaud, *Secrets d'États?*

Les principes qui guident l'administration publique et ses enjeux contemporains, Québec, Presses de l'Université Laval, p.380-410.

Barette, Michel (1992), « Les structures de l'administration », dans Gow, J.I., M. Barette , S. Dion, et M. Fortmann, *Introduction à l'administration publique*, Montréal, Éditions Gaétan Morin, 1992, p. 79-88.

COURS 5 14 mai 2019

FONCTIONNEMENT DE LA BUREAUCRATIE

- Les personnels de l'État
- La légitimation bureaucratique et le modèle bureaucratique wébérien
- Comparaison des systèmes d'accès et de carrière

LA BUREAUCRATIE ET LA POLITIQUE

- Relation entre fonctionnaires, gouvernement et État
- La politisation de l'administration
- Changement de régime et administration publique

LECTURES :

Courteline, Georges (1990), « Messieurs les ronds-de-cuir », dans *Théâtre complet*, Paris, Robert Laffont, p. 399-410.

Mercier, Jean (2002), « Chapitre 11 », dans Jean Mercier, *L'administration publique,* Québec, Presses de l'Université Laval, p. 418-428.

Saint-Martin, Denis (2008), «La bureaucratie menace-t-elle la démocratie?», dans Collectif, *La politique en questions*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p.148-155.

Beauregard, Claude et Pierre Bernier (2005), « Le renouvellement de la fonction publique québécoise : enjeux et écueils », dans Lemire, Louise, Denis Proulx et Luc Cooremans (2005), *Modernisation de l'État et gestion des ressources humaines. Bilan et perspectives Québec-Belgique*, Outremont, Athéna Éditions, p. 81-100.

COURS 6 16 mai 2019

LA TECHNOCRATIE ET LES HAUTS FONCTIONNAIRES

- Définition d'un technocrate
- Aspects positifs et désavantages de l'influence technocratique
- Les hauts fonctionnaires
  - Rôles politique et administratif et le pouvoir qu'ils en tirent
  - Relations avec les membres du gouvernement

LES ORGANES CENTRAUX ET LA POLITIQUE

- Fonctionnement des gouvernements et rôles de coordination du Ministère du Conseil exécutif et du Bureau du Conseil privé
- Les formes de contrôle, de commande et de coordination

LECTURES :

Bourgault, Jacques (1997), « La haute direction », dans Pierre P. Tremblay, *L'État administrateur : modes et émergences*, Sainte-Foy, Presses Universitaires du Québec, p. 91-121.

Panassier, Catherine (2007), *Technocratie et démocratie : deux notions qui s'opposent?,* Millénaire 3, le centre ressources prospectives du Grand Lyon, 12 p. [En ligne], URL : http://www.millenaire3.com/ressources/technocratie-et-democratie-deux-notions-qui-s-opposent.

Savoie, Donald (1997), « Le rôle des organismes centraux au sein du gouvernement du Canada », dans Bourgault, Jacques, Maurice Demers et Cynthia Williams (1997), *Administration publique et*

management public : expériences canadiennes, Québec, Publications du Québec, p.60-69.
Smith, David E. (2006), « Clarification de la doctrine de la responsabilité ministérielle applicable au gouvernement et au parlement du Canada », dans Commission d'enquête sur le programme des commandites et les activités publicitaires, *Rétablir l'imputabilité. Étude : volume 1. Le parlement, les ministres et les sous-ministres*, Ottawa, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, p. 117-135.

COURS 7 21 mai 2019
EXAMEN DE MI-SESSION

COURS 8 23 mai 2019
RELÂCHE

COURS 9 28 mai 2019
L'ADMINISTRATION PUBLIQUE ET SON ENVIRONNEMENT

- Typologie des groupes de pression
- Éléments de puissance et stratégies des groupes de pression
- Moyens de résistance de l'administration aux pressions
  - Les groupes de recherche et les *think tanks*
  - Les médias sont-ils des groupes de pression?
  - Nomenclatures des partis politiques
- Questionnement autour de l'action des groupes

LECTURES :

Dion, Stéphane (1992), « L'administration, les citoyens, les groupes », dans Gow, J.I., M. Barette, S. Dion, et M. Fortmann, *Introduction à l'administration publique*, Montréal, Éditions Gaétan Morin, 1992, p. 263-276.
Hudon, Raymond (2010), « Lobbying et politiques publiques », dans Paquin, Stéphane, L. Bernier et G. Lachapelle, *L'analyse des politiques publiques,* Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2010, p. 193-228.

COURS 10 30 mai 2019
PRODUCTIONS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

- Le Politique, la politique et les politiques
- Composantes internes d'une politique
- Les politiques et les programmes
- Objectifs, activités, indicateurs et cibles
- La production de biens publics

LECTURES :

Lemieux, Vincent (2009), « Qu'est-ce qu'une politique publique? », dans Vincent Lemieux, *L'étude des politiques publiques,* Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 1-14.

COURS 11 et 12 4 juin et 6 juin 2019
DES MODÈLES D'ANALYSE DES POLITIQUES PUBLIQUES

- Le cycle des politiques publiques
  - Mise à l'Agenda
  - Formulation
  - Prise de décision
  - Mise en œuvre
  - Évaluation
- Modèles d'explication des décisions dans l'administration publique
  - Les fenêtres d'opportunité
  - L'ACF
  - Modèle managérial

LECTURES :

Massardier, Gilles (2003), « De la rationalité de l'État », dans Gilles Massardier, *Politique et action publiques,* Paris, Armand Colin, p. 27-40.

Burlone, Nathalie (2012), « La décision et le processus décisionnel », dans Tremblay, Pierre P., *L'administration contemporaine de l'État. Une perspective canadienne et québécoise,* Québec, Presses de l'Université du Québec, p.97-112.

Allison, Graham T. (1977), « Modèle conceptuels et la crise des missiles de Cuba », dans Philippe Braillard, *Théories des relations internationales,* Paris, Les Presses universitaires de France, p. 172-196.

COURS 13 11 juin 2019

L'ÉVOLUTION DU ROLE DE L'ÉTAT : SON IMPACT SUR L'ADMINISTRATION

- Évolutions du rôle de l'État et de l'administration : Libéral / interventionniste / assuranciel / moins d'État
- John Maynard Keynes
- Rôles de l'État dans le modèle providentiel
- Management public

LECTURES :

Rosanvallon, Pierre (1992), « L'État au tournant », dans *Revue française d'administration publique,* no 61, janvier-mars, p. 119-125.

Duvoux, Nicolas et Jane Jenson (2011), « Services publics à la carte? Le choix comme valeur sociale », dans *Lien social et Politiques,* no 66, p. 7-15.

Waylen, Georgina (2000), « Le genre, le féminisme et l'État : un survol », dans Terrell Carver, Thanh-Huyen Ballmer-Cao, Véronique Mottier et Lea Sgier, *Genre et politique,* Paris, Gallimard, p. 203-232.

COURS 14 13 juin 2019

NOUVEAUX MODES DE GESTION PUBLIQUE

- Notions d'efficacité et d'efficience et leur application dans le secteur public
- Différences entre administration publique et administration privée
- Gouvernance publique
- Gestion participative

LECTURES :

Dufour, Caroline (2011), « Introduction », dans Caroline Dufour, *L'institutionnalisation du management*

public au Québec, Québec Presses de l'Université du Québec, p. 1-12.
Bernier, Luc et Sébastien Angers (2010), « le NMP ou le nouveau management public », dans Paquin, Stéphane, L. Bernier et G. Lachapelle, *L'analyse des politiques publiques,* Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2010, p.229-254.
Le Galès, Patrick (2010). « Gouvernance », dans *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Science po., p.299-308.
OCDE (2016), « Une administration inclusive pour une société inclusive», dans *Panorama des administrations publiques 2015*, Paris, Éditions OCDE, p.28-55.

COURS 15 18 juin 2019
EXAMEN DE FIN DE SESSION

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Douze exposés d'environ deux heures débutant par une courte discussion sur l'actualité politico-administrative d'ici et d'ailleurs et une rétroaction sur la matière de la semaine précédente. Les exposés seront appuyés par des présentations PowerPoint qui seront accessibles sur Moodle tant et aussi longtemps que l'assiduité des étudiants ne sera pas un enjeu. Les étudiants préparent le cours magistral et la période de discussion par la lecture d'un quotidien, de préférence *Le Devoir*, et par les lectures recommandées dans le recueil de textes.
- Pendant les cours ou après ceux-ci, une série de trois à six questions sera remise aux étudiants et disponible en ligne. Les étudiants devront répondre à ces questions, ce qui constituera pour eux un excellent prétexte pour revenir sur les éléments essentiels de la matière et les approfondir. Ces questions serviront de banque de questions pour les examens de mi-session et de fin de session.
- Des ateliers peuvent aussi être utilisés pour permettre aux étudiants d'appliquer la matière vue en classe. L'enseignant créera du matériel pédagogique permettant d'utiliser l'expérience des étudiants et leurs nouvelles connaissances pour apprécier une situation et résoudre un problème. Les ateliers se feront en équipe en classe.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

- Deux examens écrits, réalisés en classe et à livres fermés (5 questions et seuls les 4 meilleurs résultats comptent). Ces examens seront réalisés à deux moments : au milieu de la session (7e cours) et à la fin de la session (15e cours). Le deuxième examen ne portera que sur la matière suivant le premier examen. La plus forte note des deux examens comptera pour 40 % de la note finale, tandis que l'autre vaudra 20 % de la note finale.
- Un travail de recherche sera à remettre lors du 13e cours. Ce travail demandera que vous trouviez certaines informations à l'aide des sites Web gouvernementaux, en visitant la bibliothèque des sciences juridiques et politiques ou par tout autre moyen. Ce travail comptera pour 20 % de la note finale.
- Deux résumés critiques d'article ou de chapitre de livre. Ces résumés critiques devront être remis à l'enseignant l'un au 6e et l'autre au 10e cours. L'étudiante ou étudiant devra choisir un texte du recueil obligatoire de plus de 5 pages et le résumer et le critiquer dans un document d'une page à interligne simple. Chacun de ces résumés critiques vaudra 10%.
- Pour tout travail à remettre, l'enseignant enlèvera 5% de pénalité par jour de retard, jusqu'à un maximum de 50% de la note.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

N.B.: Pour des références particulières ou une bibliographie plus exhaustive, la plupart de ces ouvrages contiennent des bibliographies intéressantes. Je serai également disponible pour guider les étudiants curieux vers des ouvrages spécialisés.

ALLISON, Graham T. et Philip D. ZELIKOW (1999), *Essence of Decision: Explaining the Cuban Missile Crisis,* New York, Addison Wesley Longman, 416 p.

ANDERSON, James E. (2000), *Public policy-making,* New York, Holt Rinehart and Winston, 200p.

ARGYRIS, Chris, et Donald A. SCHÖN (1996), *Organisational Learning II,* Reading, Addison-Wesley Publishing Company, 305 p.

AUBY, Jean-François (1996), *Management public. Introduction générale,* Paris, Édition Dalloz, 118 p.

BARZELAY, Michael (1992), *Breaking Through Bureaucracy: A New Vision for Managing in Government,* Berkeley, University of California Press, 237 p.

BOURGAULT, Jacques, Maurice DEMERS et Cynthia WILLIAMS (1997), *Administration publique et management public : expériences canadiennes*, Québec, Publications du Québec, 430 p.

BOZEMAN, Barry (2000), *Bureaucracy and Red Tape*, Englewood Cliff, Prentice Hall, 210 p.

CLAISSE, Alain et Marie-Christine MEININGER (1997), *Les politiques de modernisation administrative -constats et projets-,* Bruxelles, ISSA.

CROZIER, Michel et Erhard FRIEDBERG (1992), *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 500 p.

CÔTÉ, Louis (2011), *La gouvernance. Frontières, dispositifs et agents,* Québec, Presses de l'Université du Québec, 442 p.

DUNN, William N. (2004), *Public policy analysis,* Englewood Cliffs, Prentice Hall, 510 p.

DYE, Thomas R. (1976), *Policy Analysis: What governments do, why they do it and what difference it makes,* Tuscaloosa, University of Alabama Press, 122 p.

GOW, J.I., M. BARETTE, S. DION, et M. FORTMANN (1992), *Introduction à l'administration publique*, Montréal, Éditions Gaétan Morin, 322 p.

GREFFE, Xavier (1981), *Analyse économique de la bureaucratie*, Paris, Économica, 233 p.

HOWLETT Michael et M. RAMESH (2003), *Studying Public Policy Cycle and Policy Subsystems,* Toronto, Oxford University Press, 311 p.

KERNAGHAN, K. et D. SIEGEL (1999), *Public administration in Canada*, Toronto, Methern, 4e édition, 706 p.

KINGDON, John W. (1995), *Agendas, Alternatives and Public Policies,* New York, Harper Collins, 254 p.

KÖNIG, K. (1996), *On the critique of New Public Management,* Speyer, Speyerer Forschungsberichte, 155 p.

LEMIEUX, Vincent (2002), *L'étude des politiques publiques,* Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 184 p.

LINDLOM, Charles E. et Edward J. WOODHOUSE (1993), *The Policy-Making Process,* Upper Saddle River, Prentice-Halle Inc., 164 p.

MERCIER, Jean (2002), *L'administration publique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 518 p.

MICHAUD, Nelson (2011), *Secrets d'États? Les principes qui guident l'administration publique et ses enjeux contemporains,* Québec, PUL, 778 p.

MINTZBERG Henri et BOURGAULT, Jacques (2000), *Manager en public*, Toronto, Université Toronto, 189 p.

MONNIER, Éric (1992), *Évaluation de l'action des pouvoirs publics,* Paris, Economica, 245 p.

PAQUIN, Stéphane, Luc BERNIER et Guy LACHAPELLE (2010), *L'analyse des politiques publiques,* Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 428 p.

PELLETIER, Réjean et Manon TREMBLAY (2007), *Le parlementarisme canadien,* Québec, PUL, 3e édition, 541 p.

PETERS, B. Guy et Donald J. SAVOIE (2001), *La gouvernance au XXIe siècle : revitaliser la fonction publique,* Centre canadien de gestion et Les Presses de l'Université Laval, 328 p.

POLLITT, Christopher et Geert BOUKAERT (2000), *Public Management Reform,* Oxford, Oxford University Press, 314 p.

PRESSMAN, Jeffrey L. et Aaron WILDAVSKY (1984), *Implementation,* Berkeley, University of California Press, 281 p.

RHODES, R. A. D. (1995), *Prime Minister, Cabinet, and Core Executive,* New York, St. Martin's Press, 364 p.

SABATIER, Paul A. (1986), «Top-down and Bottom-up Approaches to Implementation Research», dans *Journal of Public Policy,* vol. 6, no 1, p.21-48.

SCHÖN, Donald A. (1973), *Beyond the Stable State,* North Holland, The Norton Library, 254 p.

SIMARD, Carole et BERNIER, Luc (1992), *L'administration publique*, Montréal, Boréal, 122 p.

TREMBLAY, Manon, Réjean PELLETIER et Marcel R. PELLETIER (2000), *Le parlementarisme canadien,* Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 3e édition, 541 p.

TREMBLAY, Pierre P. (1999), *L'État administrateur*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 423p.

WEBER, Max (1971), *Économie et société*, traduit de l'allemand par Julien Freund, Paris, Plon.

GRILLE DE CONVERSION

DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

À partir du trimestre de l'Été 2018

	Note	Intervalle	
	A+	[90 – 100]	Excellent
	A	[85 - 90[	Excellent
	A-	[80 - 85[	Excellent
	B+	[77 - 80[	Très bien
	B	[74 - 77[	Très bien
	B-	[70 - 74[	Très bien
	C+	[67 - 70[	Bien
	C	[65 - 67[	Bien
Ces notes n'existent pas aux cycles supérieurs	**C-**	[63 - 65[	Bien
	D+	[61 - 63[	Passable
	D	[59 - 61[	Passable
	E	< 59[	Échec

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

a) le nombre et les échéances des évaluations;
b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12e ou 13e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2e et 3e cycles.
http://www.evaluation.uqam.ca

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :
http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :
Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :
http://www.harcelement.uqam.ca

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :
514-987-0348
calacs @uqam.ca
www.trevepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP…
…Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;
…Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;
…Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;
…Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : https://cdp-fspd.uqam.ca/
Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM

RÈGLEMENT 18

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.

RÈGLEMENT 18

Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?
C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
    - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
    - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel Infractions. C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique (liste des RDIA).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou Marc-Olivier Desbiens, secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.

RÈGLEMENT 18

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.